

# COMMUNE DE RAINVILLERS

Mairie - 1, rue de l'Eglise - 60155 RAINVILLERS

Téléphone : 03.44.47.72.06 / Mail : [mairie-rainvillers@wanadoo.fr](mailto:mairie-rainvillers@wanadoo.fr)

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

### Délibération n° 2023/17

### **Désignation des délégués et des suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 08H00, en application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Benjamin DURAND, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Présents** : Julie HINARD, Jacques GIRARD, Stéphane NOUVIAN, Philippe BRICONGNE, Thomas NOBLESSE, Philippe COUVEZ, Stéphanie CARON, Mélanie STAELENS, Morgane ADEMI, Sébastien QUENTIN.

**Absent représenté** : Laurent LEFEVRE pouvoir à Benjamin DURAND.

**Absents non représentés** : Noël RYCKEBOER, Solen GUILLEMANT, Stéphane QUILES.

**Secrétaire de séance** : Stéphane NOUVIAN.

\*\*\*\*\*

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;
- **Vu** le décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- **Vu** la circulaire NOR IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023.
- **Considérant** que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, **TROIS** délégués puis **TROIS** suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Stéphane NOUVIAN.

Le bureau électoral était présidé par Monsieur Benjamin DURAND, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Il comprenait les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir : Messieurs Jacques GIRARD, Philippe BRICONGNE, Mesdames Julie HINARD et Mélanie STAELENS.

Le 1<sup>er</sup> Adjoint a présenté la liste des candidats délégués :

- M. DURAND Benjamin
- M. LEFEVRE Laurent
- M. NOBLESSE Thomas

### **Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12**

**A déduire bulletins blancs ou nuls : 0**

**Nombre de suffrages exprimés : 12**

**Majorité absolue : 7**

Nombre de suffrages obtenus :

- M. NOBLESSE Thomas : 12 voix
- M. DURAND Benjamin : 12 voix
- M. LEFEVRE Laurent : 10 voix
- Mme HINARD Julie : 2 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- M. NOBLESSE Thomas
- M. DURAND Benjamin
- M. LEFEVRE Laurent

\*\*\*\*\*

Le 1<sup>ère</sup> adjoint a présenté ensuite la liste des candidats suppléants :

- M. BRICONGNE Philippe
- Mme HINARD Julie
- M. NOUVIAN Stéphane

### **Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants**

Le 1<sup>er</sup> Adjoint a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés, à la désignation des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

**Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12**

**A déduire bulletins blancs ou nuls : 0**

**Nombre de suffrages exprimés : 12**

**Majorité absolue : 7**

Nombre de suffrages obtenus :

- Mme HINARD Julie : 12 voix
- M. BRICONGNE Philippe : 11 voix
- M. NOUVIAN Stéphane : 11 voix
- Mme ADEMI Morgane : 1 voix
- Mme STAELENS Mélanie : 1 voix

Le bureau électoral a proclamé élus suppléants au premier tour de scrutin :

- Mme HINARD Julie
- M. BRICONGNE Philippe
- M. NOUVIAN Stéphane

L'ordre du jour épuisé, Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint déclare la session close. La séance est levée à 08h20



Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint

**Benjamin DURAND**